

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2016-07-25

COMITE SYNDICAL DU 8 JUILLET 2016

VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2015

L'an deux mil seize, le huit juillet à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 4 juillet 2016

Membres en exercice : 119

Membres présents : 32

Pouvoirs : 0

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 30 juin 2016, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le vendredi 8 juillet à 18h00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : DUCASSE Jacky, DESPUJOL Michel, GAURON Sarah, ARTERO Hervé / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : DUBOUDIN Dominique / Communauté de communes du Sauveterrois : BENEY Régis, FOUILHAC Christiane, YON François, BOTTEGA Joseph, PEYRE Francis, SAUTS Laurent, DUBOS Jean-Claude, BLANCHEREAU Claude, LEBRUN Claude, BRIS Daniel / Communauté de communes de Montaigne Montravel : TONNEAU Philippe, MARTY Sylvain, MEYROU Cédric, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, LAPERROUSAZ Patrick / Communauté de communes de Castillon Pujols : TRAVANUT Jean-Paul, DUDON Bernard, MINARD Christiane, VIANDON Frédéric / Communauté de communes du Pays Foyen : LAVOIR Denis, REBEYROLLE Jean-Jacques, LACHAIZE Yolande, BLONDY Pascal, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, REGNER Jean

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, JAUTARD Gilles, DE RONNE Orande, LABADIE Christophe, TRANTIN Jean-Claude, MALIRAT Jean-Pierre, ROBERTS Amanda, BEYRIE Yves, REMAUT Alain, MARTY Bruno, BOURGOGNE Véronique, DEHEAULME Isabelle, GAY Gérard, LAVERGNE Pascal, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, ARMELLIN Robert, BOUILLAC Gilles, VILETTE Roger, MALLANDIT Christian, NICOLLE Daniel, CARNELOS Christophe, CASTAGNET Bernard / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : FENELON Daniel, BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU Yannick, DUVAL Pierre, LAURET Bernard / Communauté de communes du Sauveterrois : MIGAUD François, MARNIESSE Denis, LANGELOU Christophe, RAYNE Yves, BIDOUSSE Claudette, PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, MACIAS Chantal, GASNAULT Jean-Pierre, ACENA Xavier, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, GOMEZ Natacha, BOUDIGUE René, REBILLOU Bernard, CHARNTON Michel, SALAGNAC Pascal, BONNAMY Nicole, AUBERT Daniel, BOUSCARY Emile, LABORDE Thierry / Communauté de communes de Castillon Pujols : DUCOUSSO Jean-Claude, DUVIGNEAU LOBRE Didier, GEROMIN Michel, BOURDIER Christian, DUBORIE Guy, PAULETTO Patrice, ZECCHINI Alphonse, LAVIGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, REBILLOUT Christian, LASSUS Philippe, LEPETIT Nathalie, POIVERT Liliane, GRANEREAU Patrick, GAUTHIER Pierre, THIBEAU Daniel, DUMARTIN William, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / Communauté de commune du Pays Foyen : BOULEAU Jacques, BELLECULEE David, DARRIEUTORT Serge, MEYNAUD Éric, BASSET Jean-Michel, BOURDIL Jean-Michel, CAMBECEDES Jacques, COQUET Didier, POUPIAN Annie, LA SALMONIE Jacques, SERVANT Jacques, HOSPITAL Patrick, NAUDON Jean-Pierre, LETELLIER Maurice / Communauté de communes de Montaigne Montravel : LACOSTE Robert, GALLOT Christian / Communauté de communes du Brannais : DUVERGE Bernard, FALGUEYRET François



VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2015

Le Comité Syndical du Castellonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-5 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

Vu le rapport soumis à son examen

Considérant que le rapport se présente comme annexé

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical à l'unanimité,

- VALIDE le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,


Sylvain MARTY